DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

CHALLENGE DEPARTEMENTAL DE FUTSAL U15

Règlement

ART 1 : Organisation

La Commission Départementale Futsal, par délégation du comité Directeur est chargée de l'organisation du challenge U15.
Equipes qualifiées à déterminer.
4 journées + une finale sont prévues :
Les équipes absentes sur 1 des 4 tours ne peuvent participer au tour suivant.

ART 2 : Cotation

Les classements sont établis en tenant compte des points attribués comme suit :
Match gagné : 3 points
Match nul : 1 point
Match perdu : 0 point
Les points cumulés sur chacun des 4 plateaux sont additionnés.
Un classement est effectué après chaque journée.
A l'issue des 4 journées, les équipes présentant les meilleurs coefficients nombre de points par rapport au nombre de matchs joués seront invitées pour la Finale Départementale. (8 équipes qualifiées)

ART 3 : Arbitrage et Durée des matchs

L'arbitrage est effectué par des arbitres officiels ou par des arbitres dirigeants en cas d'absence d'arbitres officiels.
Les frais d'arbitrage sont à la charge des clubs, seulement si présence d'arbitres officiels. (prélèvement du DAF, pas de règlement de frais sur place).
Les lois du jeu sont précisées sur un document annexe.

Durée des matchs :
Tournoi à 6 équipes : 1 X 10 minutes
Tournoi à 5 équipes : 1 X 15 minutes
Tournoi à 4 équipes : 2 X 10 minutes
Tournoi à 3 équipes : 2 X 15 minutes

ART 4 : Qualification et participation des Joueurs

Peuvent participer à ces rencontres, les joueurs licenciés Futsal U14G, U15G + 3 U13G et U14F, U15F, U16F + 3 U13F.
Une dérogation sera accordée pour les joueurs futsal licenciés dans un club futsal spécifique de jouer avec leur licence herbe sur le challenge départemental futsal pour les catégories jeunes.
Rappel, pour les joueurs non licenciés dans un club spécifique futsal, **la licence futsal sera obligatoire.**

ART 5 : Fiche de plateau

Elle est à adresser par le club recevant à l'adresse mail suivante : GBASTIN@aisne.fff.fr
pour le Mardi suivant dernier délai

ART 6 : Réserves et réclamations

Elles sont examinées et jugées par la commission départementale compétente.
La CD Futsal statuera sur les cas particuliers et non prévus dans ce règlement.

La CD Futsal